

- La politique de la ville - (20pts)

L'objectif de la politique de la ville est de réduire les inégalités entre les quartiers défavorisés et le reste du territoire, et d'améliorer les conditions de vie au sein de ces quartiers.

Dans le cadre de la loi « Solidarité » de 2004, de programmation pour la cohésion sociale et la rénovation urbaine, cette politique revêt trois grands aspects. Tout d'abord, elle est territorialisée : elle est concentrée sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV), qui résultent de la fusion des anciennes zones prioritaires d'urgence qui jadis désignaient les déviances de territoire. Les QPV sont déterminés à partir d'un critère de revenus des ménages inférieur à 130 euros par mois.

Par ailleurs, cette politique s'inscrit dans un cadre contractuel : les contrats de ville conclus avec les préfets qui poursuivent des objectifs en termes d'emploi, de cohésion sociale et de rénovation urbaine.

Il s'agit donc d'une politique transversale. Enfin, la politique de la ville est mise en œuvre en concertation avec les habitants au sein des conseils de quartier.

Des aspects restent encore à améliorer en matière de politique de la ville, comme l'effectivité du droit au logement opposable (DALO), ou la mesure sociale : malgré l'obligation de 25% de logements sociaux imposée en 2000 par la loi « Solidarité » et renforcée par certains (SRU), de nombreuses collectivités ne respectent pas ce seuil et mettent en place une politique dite « malthusienne » de rejet des populations précaires en dehors des centres urbains.